Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID: 059-200068500-20220328-D2022\_03\_14-DE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

d'agglomération L'an deux mil vingt deux, le dix-sept mars, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), salle du Marché Couvert, sur la convocation qui lui a été adressée le onze mars deux mil vingt deux, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	64
Nombre de votes	77

#### Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 64

ABANCOURT: Mme Françoise LAINE - AUBENCHEUL-AU-BAC: M. Michel PRETTRE - AWOINGT: M. Eddy DHERBECOURT - BANTIGNY: M. Yves MARECAILLE - Mme BANTOUZELLE: Sylviane MAUR - BLECOURT: M. Jean-Paul BASSELET - BOURSIES: M. Slimane RAHEM - CAGNONCLES: M. Bruno LEFEBVRE - CAMBRAI: Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Aline CHATELAIN, Mme Martine DESMOULIN, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. Benoit VAILLANT, M. Pierre-Antoine VILLAIN, M. François-Xavier VILLAIN, M. François WIART, M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT : M. Gilbert DRAIN — CUVILLERS : M. Jacky LAURENT - DOIGNIES : M. Pascal MOMPACH - ESCAUDOEUVRES: Mme Agnès BILBAUT, M. Thierry BOUTEMAN - ESTRUN: M. Jean-Luc FASCIAUX - ESWARS: M. Francis REGNAULT - FLÉSQUIERES: Mme Fernande LAMOURET - FONTAINE-NOTRE-DAME: M. Bruno IVANEC - FRESSIES: Mme Marie-Danièle CHEVALLIER - GOUZEAUCOURT: M. Jacques RICHARD -HEM-LENGLET: Mme Yvette BLANCHARD - IWUY: Mme Emilie DUPUIS, M. Daniel POTEAU - LES-RUES-DES-VIGNES: M. Marc LANGLAIS - LESDAIN: Mme Geneviève GAUTIER - MARCOING: M. Jean-Claude GUINET -MASNIERES: Mme Christelle COUTANT, M. Francis NOBLECOURT - NEUVILLE-SAINT-REMY: M. Jean-Pierre COUVENT, M. Christian DUMONT, Mme Martine LABALETTE - NIERGNIES: Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI PROVILLE: M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE: M. Bernard DE NARDA, Mme Maryvonne RINGEVAL - RIBECOURT-LA-TOUR: Mme Christelle MARQUES - SAILLY-LEZ-CAMBRAI: Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - SERANVILLERS-FORENVILLE : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD -THUN-L'EVEQUE: M. Jacques DENOYELLE - VILLERS-EN-CAUCHIES: M. Pascal DUEZ - VILLERS-GUISLAIN: M. Gérard ALLART - VILLERS-PLOUICH: M. Pascal BRUNIAUX - WAMBAIX: M. Romain MANESSE.

### Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 10

BANTEUX: Mme Bernadette GODET, titulaire, qui donne procuration à M. Francis NOBLECOURT, titulaire, CAMBRAI: M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire, qui donne procuration à M. Laurent WIART, titulaire, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, titulaire, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, titulaire, Mme Nathalie DROBINOHA, titulaire, qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, titulaire, Mme Dominique GAILLARD, titulaire, qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, M. Brahim MOAMMIN, titulaire, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, ESCAUDOEUVRES: M. José DE SOUSA, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques DENOYELLE, titulaire – GONNELIEU: Mme Karine MORELLE, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques RICHARD, titulaire – NOYELLES SUR ESCAUT: M. Philippe LOYEZ, titulaire, qui donne procuration à M. Pascal MOMPACH, titulaire - RAMILLIES: M. Olivier DELSAUX, titulaire, qui donne procuration à M. Romain MANESSE, titulaire.

# NAVES: M. suppléant - R Mme Thérèse donne suppléa Nombre de ce ANNEUX: M DEMONTFA PARENT HAYNECOU GOLEBIEWS

Suites:

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 3

NAVES: M. Jean-Pierre DHORME, titulaire, qui donne suppléance à M. Lucien CAPLIEZ, suppléant - RIEUX-EN-CAMBRESIS: M. Michel MOUSSI, titulaire, qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE, suppléant - SANCOURT: M. Claude LECLERCQ, titulaire, qui donne suppléance à Mme Marie-Jeanne BOHACZ, suppléante.

### Nombre de conseillers communautaires absents : 15

ANNEUX: M. Thierry LEVEQUE - CAMBRAI: Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Christophe SIMPERE - CANTAING-SUR-ESCAUT: M. Eric PARENT - CAUROIR: M. Benoît DHORDAIN - ESNES: M. Olivier GOBERT - HAYNECOURT: M. Bernard HUREZ - HONNECOURT-SUR-ESCAUT: M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI - IWUY: M. Pascal GUSTIN - MOEUVRES: M. Gérard SETAN - PAILLENCOURT: M. Fabrice LEFEBVRE - RUMILLY-EN-CAMBRESIS: M. Jean-FICHAUX - THUN-SAINT-MARTIN: Henri DESPRES - TILLOY-LEZ-CAMBRAI: Sonia LANCEL.

Secrétaire de séance : M. Benoit VAILLANT.

M. Bruno IVANEC ne prend pas part au vote.

### <u>D2022-03-14 - DEVELOPPEMENT RURAL - FONDS DE CONCOURS AUX</u> COMMUNES RURALES - AVENANT N°1 : FONTAINE-NOTRE-DAME

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID: 059-200068500-20220328-D2022\_03\_14-DE

## D2022-03-14 - DEVELOPPEMENT RURAL - FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES RURALES - AVENANT N°1 : FONTAINE-NOTRE-DAME

Rapporteur : M. RICHARD Vice-président

Mesdames, Messieurs,

Le conseil communautaire a acté l'attribution d'un fonds de concours de 31 960€ à la commune de Fontaine-Notre-Dame en 2021 pour le projet de rénovation du mur d'enceinte de l'Église Saint-Martin pour un montant de travaux de 63 920 € HT. Le soutien communautaire était de 50%.

Dans le cadre de ce projet global, les travaux de rénovation du mur affichent un montant inférieur à celui prévu initialement, s'élevant à 55 024€ HT. La commune de Fontaine-Notre-Dame souhaite ajouter à ces travaux, une partie complémentaire relative aux réparations d'évacuation des eaux pluviales, ces dernières endommageant ledit mur de l'Église et empêchant la bonne exécution des travaux.

Le montant prévisionnel global des travaux resterait inchangé, il représenterait toujours 63 920€ soit une participation communautaire de 50 %.

Un avenant doit être formalisé.

Au vu de ce qui précède, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- d'autoriser le président à signer l'avenant
- de dire que les crédits seront disponibles pour le soutien du projet
- d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents

Publié le ... 2 8 MARS 2022

Certifié exécutoire le 2 8 MARS 2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an -susdits, Suivent les signatures..... Pour extrait conforme

Le Président,

Nicolas SIEGLER